

Paris, le 9 juin 2026

Lionel Labosse

Monsieur le ministre de l'Éducation Nationale
110 rue de Grenelle – 75357 Paris SP 07
Par LRAR

Objet : Demande formelle de création immédiate d'un Registre Public de Vigilance des Intervenants Extérieurs dans les établissements scolaires et d'application sans exception de la « liste noire » – Mise en demeure préalable à toute action contentieuse

Monsieur le Ministre,

Par la présente, je vous adresse, en ma qualité de citoyen, professeur agrégé de Lettres modernes et initiateur de la pétition « Pas de renards dans nos poulaillers : halte à la pédocratie ! », une **demande formelle** visant à garantir la protection effective des mineurs contre toute forme d'impunité, y compris lorsqu'elle bénéficie à des personnalités publiques ou proches du pouvoir.

Chaque année en France, selon les estimations de la CIIVISE, 160 000 enfants sont victimes de violences sexuelles. Face à cette urgence nationale, la protection de l'enfance ne saurait être à géométrie variable. Le 1^{er} avril 2026, votre ministère a annoncé la mise en place d'une « liste noire » destinée à empêcher les personnes écartées pour comportements inappropriés avec des mineurs de revenir dans les établissements. Cette mesure, si elle est louable dans son principe, reste gravement insuffisante si elle tolère des exceptions de fait pour les VIP.

Je vous demande donc solennellement et formellement :

En premier lieu, création, dans un délai de **deux mois** à compter de la réception de la présente, d'un **Registre Public de Vigilance des Intervenants Extérieurs (RPVIE)**, accessible librement à tous les parents et citoyens sur le site internet du ministère. Ce registre devra recenser, pour les trois dernières années :

- Toutes les personnalités et intervenants extérieurs invités dans les écoles, collèges, lycées et structures accueillant des mineurs ;
- Leurs antécédents judiciaires, disciplinaires ou signalements graves en matière de protection de l'enfance ;
- Le nom du responsable institutionnel ayant validé leur intervention.

En second lieu, l'application immédiate et sans aucun passe-droit de la « liste noire » à l'ensemble des personnalités ayant fait l'objet de condamnations, mises en examen, enquêtes ou affaires publiques graves impliquant des mineurs, notamment : Brigitte Macron (concernée par une instruction ouverte en

mai 2026 pour « viol sur mineur par personne ayant autorité »), Richard Berry, Patrick Bruel, Jean-Luc Lahaye, Jean-Marc Morandini, Claude Lévêque, Olivier Duhamel et toute autre personnalité concernée.

En troisième lieu, la suspension immédiate de toute intervention dans les établissements scolaires des personnes visées ci-dessus jusqu'à validation par le RPVIE et information préalable et transparente des parents d'élèves.

La transparence n'est pas une option : elle est une exigence démocratique et une obligation légale de protection de l'enfance. Les parents ont le droit fondamental de savoir qui est présenté comme modèle à leurs enfants. Aucune notoriété, aucune proximité avec le pouvoir ne saurait justifier une exception à cette règle élémentaire de prudence et d'exemplarité.

En l'absence de réponse positive et concrète dans un délai de deux mois, ou en cas de réponse jugée insuffisante, je me réserve le droit d'engager toutes les voies de droit utiles, y compris un recours devant le tribunal administratif, ou toute autre action appropriée.

La protection des enfants n'est pas négociable. Elle ne peut dépendre du prestige ou des réseaux de pouvoir. Nous refusons la pédocratie et exigeons une égalité réelle devant la loi.

Dans une volonté de dialogue, je suis prêt à participer à une réunion que vous pourriez organiser avec des syndicats enseignants, lycéens et étudiants, associations de parents d'élèves et des personnalités comme Mme **Cécile Cée** (dont l'audition à l'Assemblée nationale a fait sensation), Mme **Laurence Beneux**, ou M. **Bernard Mabile**, dont un sketch consacré aux intrusions de Mme Macron m'a inspiré le titre de la pétition.

Enfin, je vous indique adresser pour information la présente au défenseur des droits et à celui des droits de l'enfant adjoint à la médiatrice de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Lionel Labosse